

## **Fiscalité : propositions de la FGTB wallonne**

---

L'impôt est nécessaire au bon fonctionnement de l'Etat et au financement des services publics mais il doit être progressif et juste, ce qui n'est pas le cas en Belgique. Les différentes réformes fiscales libérales ont fait en sorte que les plus hauts revenus contribuent de moins en moins. Par ailleurs, la Belgique demeure un paradis fiscal pour les rentiers. Cet état de fait réduit la marge de manœuvre des pouvoirs et services publics qui doivent fonctionner avec des budgets étriqués. La perception de l'impôt doit donc être revue et corrigée pour que chacun contribue selon ses moyens et que les revenus du capital n'échappent pas à la règle.

**C'est pourquoi la FGTB wallonne revendique :**

### **A. L'impôt des personnes physiques**

- La prise en compte de l'ensemble des revenus, et pas uniquement ceux du travail, dans le calcul de l'impôt. A cet effet, les revenus imposables seront constitués :
  - Des revenus du travail
  - Des revenus mobiliers
    - Corollaires :
      - Suppression du caractère libératoire du précompte mobilier
      - De facto, taxation des plus-values boursières.
  - Des revenus immobiliers (on estime à 7 milliards le montant des loyers, hors logements sociaux, générés en Belgique)
    - Corollaires :
      - Seuls les immeubles en dehors de la maison d'habitation entreront en ligne de compte
      - Déductions possibles des charges liées à l'entretien, la rénovation, l'amélioration de l'efficacité énergétique pour le propriétaire
      - Création d'un dispositif de contrôle des prix, en charge de veiller au non-report des taxes supplémentaires sur le locataire.

- Le relèvement de 10% des plafonds sur base desquels on calcule le taux d'imposition pour les 4 premières tranches de revenus. Cela permettra que les revenus moyens ne soient pas trop vite imposés à 45%. Une autre alternative à ce relèvement des plafonds pourrait prendre la forme d'un crédit d'impôt à l'impôt des personnes physiques principalement pour les bas et moyens revenus.
- L'instauration de tranches d'imposition à 55 et 65% sur les revenus imposables dépassant respectivement 8.000€ et 14.000 € par mois. D'après nos calculs, une telle mesure devrait rapporter au minimum 3 milliards €/an aux caisses publiques. Ce calcul tient compte de notre revendication concernant une juste fiscalité englobant l'ensemble des revenus (seuls les revenus mobiliers n'ont pu être pris en considération dans ce calcul compte tenu de l'absence de données relatives à ce sujet).
  - Corollaires :
    - L'interdiction de créer une société dans le seul but d'éviter l'impôt, comme le font régulièrement des personnes qui touchent de hauts revenus.
    - Certains frais et dépenses fiscalement déductibles doivent perdre leur éligibilité au fur et à mesure que les revenus imposables augmentent.

## **B. L'impôt des sociétés**

- Une taxation de l'ensemble des plus-values.
- La suppression des intérêts notionnels. Une déductibilité à l'impôt des sociétés pourrait être instaurée pour autant qu'elle tienne compte, entre autres, de la valeur laboristique de l'entreprise, c'est-à-dire du volume d'emplois générés. Des déductions fiscales pourraient également être envisagées pour les entreprises dont la valeur des immobilisations corporelles augmentent afin de maintenir ou de créer de l'emploi. Enfin, les entreprises dont la stratégie opérationnelle les amène à augmenter leurs dépenses en R&D pourraient bénéficier d'une déduction fiscale complémentaire.

## **C. Le Ministère des finances**

Compte tenu des accords relatifs à l'évolution institutionnelle de notre pays, le financement des entités fédérées se retrouve étroitement lié aux décisions fiscales qui seront prises au niveau fédéral. Afin de permettre à l'Etat fédéral mais aussi aux Régions et Communautés de disposer des budgets nécessaires afin de mener à bien les compétences qu'elles exerceront, il conviendra d'être particulièrement attentif aux recettes fiscales fédérales, tout en veillant à la manière (types de revenus pris en considération, globalisation, taux d'imposition,...) dont ces dernières seront calculées (voir infra nos revendications sur ce sujet). Compte tenu de l'importance des enjeux socio-économiques et budgétaires qui dépendront du Ministère des finances et de notre volonté d'une fiscalité plus juste et équitable, la FGTB wallonne souhaite qu'un mandataire socialiste en prenne la direction lors de la formation du prochain gouvernement.